

**FCP de droit français**

**INVEST PATRIMOINE**

**RAPPORT ANNUEL**

au 25 avril 2018

**Société de Gestion : KARAKORAM**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit**

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19

## Informations Clés pour l'Investisseur - Part I : FR0011412675

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INVEST PATRIMOINE – Code ISIN part I : FR0011412675

Cet OPCVM est géré par KARAKORAM

### Objectifs et politique d'Investissement

Le Fonds a pour objectif d'offrir une performance supérieure à celle d'un indice composite constitué de 30% de l'indice actions MSCI AC WORLD dividendes réinvestis (EUR), 40% de l'indice obligataire Euro MTS 5/7 ans et à 30% de l'indice monétaire EONIA capitalisé.

Le FCP INVEST PATRIMOINE est un fonds de fonds mixte géré selon une approche fondamentale. Le gérant construit son portefeuille en respectant un processus de gestion qui se décompose en trois étapes : l'allocation d'actif, l'approche sectorielle et ou thématique, la sélection des titres.

L'allocation d'actifs se réalisera de manière discrétionnaire, en modulant, la taille de chacune des poches ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les moteurs de performance du FCP sont les suivants :

- Les actions : le fonds est exposé en moyenne à 30%, avec un maximum de 60%, de l'actif net en actions internationales (toutes capitalisations, sans contrainte sectorielle ou géographique, pays émergents inclus dans la limite de 30% de l'actif net) via des OPC et/ou des titres vifs et/ou des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices actions, options sur actions). Le gérant se réserve le droit de désinvestir totalement les actions ou de couvrir intégralement le portefeuille actions. Dans le cas où le gérant est positif sur l'évolution des marchés actions, le fonds pourra être exposé jusqu'à un maximum de 60% de l'actif.
- Le portefeuille pourra, à la discrétion de l'équipe de gestion, être exposé jusqu'à un maximum de 15% de son actif sur des actions de sociétés de petites capitalisations, c'est-à-dire capitalisant moins de 150 millions d'euros ;
- Les produits de taux : l'actif net du fonds peut être investi jusqu'à 100% en OPC obligataires, en instruments obligataires à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés et/ou sur des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices obligations). Le FCP pourra être investi sur des obligations à caractère spéculatif, et l'exposition aux émetteurs non notés par les agences sera limitée à un maximum de 30%; la sensibilité de la partie obligataire pourra varier entre -7 et +7.
- Les produits monétaires : l'actif net du fonds peut être investi jusqu'à 100% en OPC monétaires, en produits monétaires (certificats de dépôts ou billets de trésorerie) à taux fixe et/ou variable, publics et/ou privés dont la durée de vie est inférieure à 6 mois et/ou des instruments dérivés (options et contrats futures sur indices monétaires)
- Les devises : le fonds peut utiliser en exposition et en couverture, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. A ce titre, l'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP est soumis à un risque de change, dans la limite de 50% de son actif pour la somme des devises hors « euros ». Cette exposition pourra être obtenue par les instruments dérivés (options et/ou contrats futures sur le Dollar US, la livre Sterling, le Franc suisse, le Yen).
- Les matières premières : à titre accessoire l'actif net du fonds pourra être investi jusqu'à un maximum de 10% de l'actif sur les marchés de matières premières et produits agricoles par le biais de contrats sur indices de contrats à terme de matières premières.

Enfin, l'équipe de gestion pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des OPCVM et jusqu'à 30% en FIA relevant de la directive 2011-61 et respectant l'article R2014 -13 du COMOFI; investir sur des produits dérivés négociables sur des marchés réglementés sur indices actions, actions, indices obligations, indices monétaires, devises hors euros afin de couvrir ou exposer le portefeuille (l'engagement total sur les futures est limité à 100% de l'actif du FCP et l'exposition brute du FCP à la somme des primes détenues sur les options listées est limitée à 10% de son actif net).

La devise de libellé des parts est l'euro. Le FCP capitalise ses revenus. La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque veille de Valeur Liquidative (J-1) à 11 heures auprès de CACEIS Bank Banque et prestataire de services d'investissement agréé par le CECEI le 1er avril 2005. Siège Social : 1-3, place Valhubert – 75013 Paris et sont exécutées sur la prochaine valeur liquidative. Le règlement est effectué à J + 2.

La valeur liquidative est hebdomadaire le mercredi, et datée du jour précédent en cas de jours fériés Français ou de fermeture de la Bourse de Paris ; et calculée le Jeudi sur les cours de clôture du mercredi (J), à l'exception des jours fériés Français et des jours de fermeture de Bourse de Paris pour lesquels la valeur liquidative est calculée le jour ouvré suivant

Les souscriptions ou rachats s'effectuent en nombre de parts uniquement.

### Profil de risque et Rendement

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

A risque plus faible

A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

POURQUOI L'OPCVM EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [4] :

Le FCP présente un profil plutôt dynamique dû à son exposition potentiellement importante aux marchés actions (60%), pouvant néanmoins être tempérée de manière discrétionnaire et dans des proportions plus ou moins importantes par l'investissement d'une partie du portefeuille en supports monétaires et obligataires ou dans des futures visant à réduire l'exposition aux marchés actions.

**RISQUES IMPORTANTS POUR L'OPCVM NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

- Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, la valeur des titres peut baisser.
  - Risque de liquidité: le fonds peut investir sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, sur lesquels le volume de s titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marchés sont donc plus marqués à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations et peuvent faire baisser la valeur liquidative du FCP
- Rappelons que ces risques sont détaillés plus précisément dans le prospectus du fonds.

## 2. CHANGEMENTS INTERESSANT L'OPC

Depuis le 26 octobre 2017, le FCP Invest Patrimoine a pour dépositaire CACEIS Bank en remplacement de RBC Investor & Treasury Services. A la même date, CACEIS Fund Administration a repris la gestion administrative et comptable en remplacement de RBC Investor & Treasury Services.

### 3. RAPPORT DE GESTION

#### Contexte de marché

La période sous revue s'étend du 26 avril 2017 au 25 avril 2018. Cette année pour les marchés financiers a été une période de quasi-stagnation puisque les plus grandes capitalisations de la zone euro ne progressent que de +0,3% (indice Euro Stoxx 50 dividendes réinvestis). Sur le plan international, la hausse des actions est plus nette avec +10,6% pour les actions américaines. Mais dans le même temps, la devise américaine s'est dépréciée de -12%, ce qui donnerait une performance négative pour un investisseur de la zone euro.

On peut distinguer 3 phases pour les actions de la zone euro au cours de cette période :

- De fin avril à fin août 2017 (-4% environ), les indices actions se sont effrités, en particulier après le petit moment d'euphorie après l'élection présidentielle française de mai 2017.
- De fin août à début novembre (+9% environ), sous l'impulsion du rebond du marché américain, les actions européennes ont connu une hausse rapide. Cette euphorie étant en grande partie liée au succès du Président Trump qui a réussi à imposer sa réforme fiscale.
- De novembre à fin avril, forte volatilité avec une baisse d'environ -5% sur cette sous période.

La géopolitique a influencé de manière temporaire les marchés financiers, cela a été le cas avec les tensions entre USA et Corée du Nord. Les tensions commerciales entre les USA et la Chine (mais aussi l'Europe) sont plus rampantes et davantage de nature à augmenter la prime de risque sur les actions dans la mesure où les investisseurs tenaient pour acquis la plus grande ouverture économique au niveau mondial. Un retour en arrière sur le plan du commerce international constitue un vrai risque pour les marchés financiers.

Parmi les autres thèmes de la période, il est difficile de ne pas parler de la remontée des taux aux USA. Le taux à deux ans des obligations d'Etat est passé de 1,25% à presque 2,50% outre-Atlantique. Dans l'absolu, cette hausse n'est pas inquiétante, mais le signal envoyé par le marché obligataire est clair : la période de taux bas est révolue. C'est un changement majeur pour les marchés financiers. Pour l'instant, cette hausse des taux a profité aux secteurs cycliques alors que les secteurs « défensifs » ont été pénalisés dans l'espoir que la hausse des taux reflète un environnement économique porteur. Mais il ne faut pas s'y tromper, le cycle économique est en bout de course aux USA : le chômage est au plus bas, l'inflation est basse et l'endettement est remonté. D'ailleurs, la courbe des taux est en train de s'aplatir rapidement, ce qui met en garde contre une possible récession.

#### Politique de gestion

Sur la période, l'exposition moyenne aux marchés actions a été de 36% en moyenne. Au maximum, elle a été de 51% et au minimum de 19%, ce qui témoigne de l'utilisation de la flexibilité utilisée au cours de l'année. En fin de période, l'exposition nette aux actions était de 27%, plutôt dans la fourchette basse de l'année, ce qui témoigne aussi d'une certaine prudence exprimée plus haut.

Dans un environnement de taux bas dans l'absolu, l'investissement obligataire présente un piège. Il n'est donc pas prévu de remonter la part des obligations qui a baissé de 17% à environ 11%.

La stratégie est donc de faire varier le taux d'exposition en fonction de nos anticipations, au travers de fonds et de titres en direct. Une part des investissements est attribuée aux petites capitalisations pour lesquelles nous estimons avoir un potentiel de hausse significatif. A ce jour, aucun investissement sur le marché des actions américaines n'est envisagé en raison de sa valorisation trop élevée et du cycle économique qui pourrait s'essouffler.

Sur la période, la performance du FCP a été de +0,06% contre +0,71% pour son indice de référence.

#### Evolution de l'exposition brute

L'essentiel de l'exposition aux actions provient des titres en directe et des OPCVM. Le FCP utilise les produits dérivés listés (futurs sur indices et options sur indice) à des fins de couverture ou d'exposition. Sur l'exercice, l'exposition brute maximale liée aux dérivés a été de 35%, en moyenne elle a été de 25%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

### Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
VIVENDI	724 285,19	811 986,50
CARREFOUR	616 416,94	530 275,27
PUBLICIS GROUPE SA	442 986,79	439 981,76
ORANGE	408 957,42	473 274,38
TECHNIPFMC LIMITED	369 591,90	371 631,24
DEUTSCHE TELEKOM AG	340 839,62	343 231,29
SHIRE	300 386,30	367 316,85
CAPGEMINI	319 960,03	322 705,94
DANONE	340 272,95	276 926,23
RENAULT SA	300 579,84	308 271,59

### Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

**• TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

**a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés**

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :
  - **Prêts de titres :**
  - **Emprunt de titres :**
  - **Prises en pensions :**
  - **Mises en pensions :**
  
- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **1 197 210,28**
  - **Change à terme :**
  - **Future : 1 182 265,80**
  - **Options : 149 444,48**
  - **Swap :**

**b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés**

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)

(\*) Sauf les dérivés listés.



**c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie**

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p><b>Techniques de gestion efficace</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces (**)</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	
<p><b>Instruments financiers dérivés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Dépôts à terme</li> <li>. Actions</li> <li>. Obligations</li> <li>. OPCVM</li> <li>. Espèces</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total</b></p>	

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

**d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace**

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Revenus (***)</li> <li>. Autres revenus</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des revenus</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Frais opérationnels directs</li> <li>. Frais opérationnels indirects</li> <li>. Autres frais</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Total des frais</b></p>	

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## 4. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### • PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

#### Objet de la procédure

La procédure décrit la méthodologie de notation des brokers ainsi que le suivi des courtages alloués en fonction des rankings obtenus.

#### Risques opérationnels couverts

Conflits d'intérêts Les critères retenus lors des diligences portent sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Ils ont été étudiés dans l'intérêt des porteurs des Fonds gérés, en fonction des services et tarifs proposés.

Cette sélection est validée par un Comité spécial, de fréquence trimestrielle, et placée sous la responsabilité de la direction de KARAKORAM. La présence du Président et du Directeur général à ce Comité de sélection brokers est obligatoire.

Deux types d'intermédiaires sont sélectionnés pour leurs expertises :

1- Des intermédiaires retenus uniquement pour la simple fonction d'exécution d'ordres dans le marché (catégorie 1), ce sont principalement les systèmes de DMA.

2- Des intermédiaires retenus, en complément de leur notation pour l'exécution, pour la recherche économique et l'analyse financière (catégorie 2).

Les différents critères de notation sont pondérés d'une notation allant de 1 à 5 (5 étant la meilleure note).

### • POLITIQUE DES DROITS DE VOTE

KARAKORAM exerce les droits de vote attachés aux titres détenus dans les OPC dont elle assure la gestion selon le périmètre et les modalités précisées dans la charte qu'elle a établie concernant sa politique d'exercice des droits de vote. Ce document est consultable sur le site internet de la société de gestion : [www.karakoram.fr](http://www.karakoram.fr).

### • UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION OU UNE SOCIETE LIEE

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels de l'OPC.

### • CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

Notre politique d'investissement n'intègre pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance (E.S.G).

### • METHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

### • POLITIQUE DE REMUNERATION

#### I. Contexte Règlementaire

La Directive OPCVM 5 (UCITS V) 2014/91/UE du 23 juillet 2014 a fixé les principes des politiques de rémunération que les SGP ayant la responsabilité de la gestion d'OPCVM conformes (« UCITS ») se devront de respecter à compter de l'entrée en vigueur de cette directive. La France a transposé cette directive via l'ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016.

La directive 2014/91 exige des sociétés de gestion qu'elles mettent en œuvre une politique de rémunération, compatible avec une gestion saine et efficace des risques et qui s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque des OPCVM gérés ou de la Société de Gestion.

A cet effet, KARAKORAM a intégré, dans sa politique de rémunération, les guidelines émises par l'ESMA dans son document « Guidelines on sound remuneration policies under the UCITS Directive and AIFMD 2016/411 » du 31 mars 2016.

KARAKORAM met notamment en œuvre le principe de proportionnalité retenu par l'ESMA.

La mise en œuvre de ce principe prend en compte la taille et l'organisation interne de la Société de Gestion tout comme la nature, la diversité et la complexité de son activité.

De ce point de vue, KARAKORAM considère que son activité est à la fois limitée dans son périmètre et simple dans les instruments financiers utilisés, essentiellement listés et liquides. Par ailleurs la société de gestion, dans le cadre de la mise en place de sa Politique d'Investissement n'a pas recours à des produits financiers sophistiqués ou complexes.

En raison de la nature de sa gestion, par ailleurs encadrée par un ensemble contraignant et taçable de règles de gestion des risques de marché et de contrepartie, cette dernière est peu sujette à générer des comportements déviants chez ses collaborateurs en termes de prises de risques.

Par ailleurs, le nombre des collaborateurs ainsi que la taille de l'organisation (100 millions d'encours et 5 géants) justifient pleinement une politique de rémunération simple dans ses principes et son application.

## **2. Principes Généraux**

La présente Politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas de prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la Société de Gestion. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et prévenir les prises de risques inconsidérés ou incompatibles avec l'intérêt des clients investisseurs de la gamme des fonds gérés par KARAKORAM.

Cette Politique vise à encourager un alignement des objectifs personnels de tous les collaborateurs avec ceux des investisseurs des Fonds gérés par la SGP ainsi que les objectifs longs termes de KARAKORAM.

Les Fondateurs de KARAKORAM attachent une grande importance à l'alignement des intérêts long termes de l'ensemble des collaborateurs avec ceux de la SGP (notamment ses actionnaires) et de ses clients. Dans cet esprit Ils ont associé les principaux collaborateurs à la bonne marche et au développement de la SGP.

Ainsi s'agissant des rémunérations variables, celles-ci sont déterminées de telle sorte que leur niveau soit en lien avec la richesse créée par la société de gestion dans son ensemble sur le long terme.

L'attribution et la distribution de rémunération variable sont par nature discrétionnaires et ne sont en aucune sorte indexées sur les performances des fonds.

En particulier le montant total des rémunérations variables est compatible avec la situation financière de la société de gestion, de sorte qu'il est considérablement réduit, voire nul, lorsque la société de gestion enregistre des performances financières médiocres ou négatives ; ou que les performances sont très bonnes mais l'exploitation de la société non positive.

En toute hypothèse, la part fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée permettant de rémunérer les collaborateurs au regard des obligations de leur poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise.

KARAKORAM veille à ce que les rémunérations variables soient versées après la clôture des comptes des fonds gérés et de la SGP et dès lors que la SGP a déterminé son résultat global pour l'exercice concerné.

La SGP KARAKORAM souhaite invoquer le principe de proportionnalité étant donné que la rémunération variable de l'ensemble de ses salariés est plafonnée à 100K€. La SGP contactera en amont l'AMF dès lors que le comité de gouvernance souhaitera réévaluer ce seuil pour le porter au-delà des 100K€ pour l'un ou plusieurs des salariés de la SGP KARAKORAM.

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer aux points 1 à 12 et 16 à 18 du I de l'article 314-85-2 du règlement général de l'AMF.

La société de gestion de portefeuille déclare se conformer ou avoir pris toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences de publication, prévues aux articles 411-107, 411-113 et 411-121 du règlement général de l'AMF et à l'article 33 ainsi qu'aux annexes XIII et XIV de l'instruction AMF n°2011-19 ».

La société de gestion de portefeuille a mis en place une politique de pensions discrétionnaires (y compris lors de départs) et interdit toute forme de couverture des variations de rémunération induites par les instruments de paiements.

### **3. Gouvernance et comité de rémunération**

KARAKORAM étant une Société par Action Simplifiée, elle ne dispose pas de Conseil d'Administration ou de Conseil de Surveillance. Le Comité de Gouvernance est l'organe exécutif de la société.

Il appartient donc à ce Comité de Gouvernance de réexaminer et de statuer chaque année sur les différents éléments déterminant la Politique de Rémunération, avant validation par le Comité de Surveillance.

KARAKORAM, en vertu du principe de proportionnalité, n'a pas opté pour la constitution d'un comité de rémunération (cf. guidelines de l'ESMA), même si les décisions doivent être validées en amont par les organes de direction, en toute transparence.

### **4. Personnel Identifié**

Compte tenu de la taille des effectifs de la société et par souci de simplification, KARAKORAM a décidé d'étendre les principes de la présente politique de rémunération à l'ensemble des collaborateurs de la Société de Gestion.

### **5. Politique relative à la distribution de rémunérations variables**

D'une manière générale, l'enveloppe arrêtée pour la distribution des rémunérations variables sera fonction de :

- Du degré de risque de la société (i.e solidité financière et besoin de renforcement des capitaux propres).
- Du niveau récurrent des frais généraux et de sa couverture conformément à la Règlementation AMF.
- Du résultat avant impôt - Karakoram arrête un % maximum distribuable de 50% (hors charges) quelle que soit la performance des Fonds gérés.

La partie variable attribuée à chaque collaborateur au titre des prestations fournies pendant l'exercice écoulé, est déterminée sur la base d'objectifs essentiellement qualitatifs et ne peut excéder un seuil de 100k€.

Elle n'est en aucun cas fonction d'une indexation à la performance d'un ou des fonds, d'une stratégie ou encore d'opérations particulières. Les éléments d'appréciation de la performance du collaborateur s'entendent en autres au travers de :

- L'accomplissement d'objectifs (gestion, analyse financière, collecte).
- La créativité et la motivation du collaborateur.
- L'esprit d'équipe et la coopération avec les différentes équipes composant la SGP (Marketing, Gestion, Middle Office, ...).
- L'adhérence à la politique de risque.
- La conformité avec les règles internes ou externes.
- La mesure de la satisfaction client.
- L'implication des gérants à la collecte.

La composante variable de la rémunération du collaborateur ne constitue en aucun cas un paiement garanti, ni dans son principe, ni dans son montant, et ne peut être considérée comme de la rémunération fixe ou quasi-fixe, même si un collaborateur reçoit un même montant pendant plusieurs années.

### **6. Rémunérations versée au titre du dernier exercice**

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

- Rémunérations fixes 2017 : 532 527,02 euros.
- Rémunérations variables 2017 : 9 717,90 euros.
- Rémunérations totales 2017 : 542 244,92 euros.
- Effectif concerné : 8 (effectif au 31/12/2017).

- **AUTRES INFORMATIONS**

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de la société de gestion :

KARAKORAM

112 bd Haussmann - 75008 PARIS

Tel : +33 (0)1 82 83 47 30

Fax : 33 (0)1 82 83 47 36

Email : [contact@karakoram.fr](mailto:contact@karakoram.fr)

[www.karakoram.fr](http://www.karakoram.fr)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 25 avril 2018**

**INVEST PATRIMOINE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
KARAKORAM  
112, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement INVEST PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 25 avril 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/05/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



## INVEST PATRIMOINE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

La vérification du respect des dispositions légales et réglementaires appelle l'observation de forme suivante de notre part: au cours de la période, les fonds mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative ont représenté jusqu'à 35 % de l'actif. Ils représentent 35,83 % de l'actif le 25 avril 2018. Cette nature particulière de risque n'est plus prévue par le prospectus depuis le 27 octobre 2017. La suppression du paragraphe correspondant dans le prospectus est intervenue par erreur consécutivement au changement de dépositaire du fonds. Ce paragraphe a été réintégré au mois d'août 2018, corrigeant ainsi la situation.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*





## INVEST PATRIMOINE

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## INVEST PATRIMOINE

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu du délai nécessaire à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est émis en date de signature électronique.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

## 6. COMPTES ANNUELS

### • BILAN en EUR

#### ACTIF

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Immobilisations nettes</b>		
<b>Dépôts</b>		
<b>Instruments financiers</b>	<b>4 132 441,58</b>	<b>6 141 532,67</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>711 809,42</b>	<b>821 119,91</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	711 809,42	821 119,91
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>3 401 575,33</b>	<b>5 297 135,10</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	3 401 575,33	5 297 135,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 056,83</b>	<b>23 277,66</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	19 056,83	23 277,66
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>Créances</b>	<b>43 702,75</b>	<b>58 650,98</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>43 702,75</b>	<b>58 650,98</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>328 946,63</b>	<b>134 239,12</b>
<b>Liquidités</b>	<b>328 946,63</b>	<b>134 239,12</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>4 505 090,96</b>	<b>6 334 422,77</b>

**PASSIF**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Capitaux propres</b>		
<b>Capital</b>	<b>4 459 373,56</b>	<b>6 111 027,42</b>
<b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b>		
<b>Report à nouveau (a)</b>		
<b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>	<b>97 146,05</b>	<b>36 584,25</b>
<b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>	<b>-77 114,04</b>	<b>-96 514,12</b>
<b>Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)</b>	<b>4 479 405,57</b>	<b>6 051 097,55</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>11 533,78</b>	<b>10 478,31</b>
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>11 533,78</b>	<b>10 478,31</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	11 533,78	10 478,31
Autres opérations		
<b>Dettes</b>	<b>11 611,75</b>	<b>8 813,56</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
<b>Autres</b>	<b>11 611,75</b>	<b>8 813,56</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>2 539,86</b>	<b>264 033,35</b>
<b>Concours bancaires courants</b>	<b>2 539,86</b>	<b>264 033,35</b>
<b>Emprunts</b>		
<b>Total du passif</b>	<b>4 505 090,96</b>	<b>6 334 422,77</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

• **HORS BILAN en EUR**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Opérations de couverture</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
CAC 40 19/05/2017		418 560,00
EUR XEUR FESX D 0618	34 170,00	
SP 500 MINI 0618	217 029,13	
XPAR FCE CAC 0518	321 870,00	
<b>Options</b>		
CAC 40 CAC 05/19/17 P 4950 19/05/2017		261 338,40
DJ EURO STOXX 50 06/2018 PUT 3200	86 874,24	
S&P 500 EMINI INDEX ESM7 P 2260 16/06/2017		344 679,63
S&P 500 INDEX 09/2018 PUT 2500	62 570,24	
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>Autres opérations</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
DJ EURO STOXX/BANKS/PRICE IND 16/06/2017		132 000,00
DJES TELECOM 0618	149 150,00	
EC EURUSD 0618	376 200,25	
EUR/USD SPOT - CROSS RATES 19/06/2017		753 378,84
LIF Z UKX - LON 0618	83 846,42	
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

• **COMPTE DE RÉSULTAT en EUR**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	42,27	99,74
Produits sur actions et valeurs assimilées	3 932,18	11 100,92
Produits sur obligations et valeurs assimilées	4 916,63	6 167,53
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	20,30	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>Total (1)</b>	<b>8 911,38</b>	<b>17 368,19</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 478,35	2 439,71
Autres charges financières		
<b>Total (2)</b>	<b>1 478,35</b>	<b>2 439,71</b>
<b>Résultat sur opérations financières (1 - 2)</b>	<b>7 433,03</b>	<b>14 928,48</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	103 636,92	117 979,37
<b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-96 203,89</b>	<b>-103 050,89</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	19 089,85	6 536,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-77 114,04</b>	<b>-96 514,12</b>

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Compte tenu de la situation actuelle des marchés, les valeurs retenues au bilan, évaluées comme indiquées ci-dessus, peuvent s'écarter sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les cessions si une part de ces actifs en portefeuille devait être liquidée.

#### Actions obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :**

**Instrument financiers terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

**Les swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion (FCP) ou du Conseil d'Administration (SICAV).

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.



## Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net. Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,90% TTC maximum.

## Informations sur les frais variables liés à la performance du Fonds

La Société de Gestion prélève une commission variable de performance égale à 15% TTC de la performance du FCP à partir d'un indice composite (30% MSCI AC World Net TRet en EUR, 40% Euro MTS 5/7 ans et 30% EONIA capitalisé), pour autant que la performance annuelle du FCP, nette de tous frais, soit supérieure à cet indice composite.

Les frais de gestion variables seront provisionnés à chaque valeur liquidative et prélevés à chaque fin d'exercice. Dans le cas d'une sous-performance de l'OPCVM par rapport à la comparaison entre la performance de l'OPCVM et son indicateur de référence sur la période de calcul, la provision pour frais de gestion variables est ajustée par le biais d'une reprise sur provisions plafonnée à hauteur de la dotation existante.

Lors des rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre de parts rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

La partie variable des frais de gestion est perçue annuellement à la condition que la performance de l'OPCVM soit supérieure à la comparaison entre la performance de l'OPCVM et son indicateur de référence depuis la date de fin d'exercice.

La part acquise de frais variables (correspondant aux rachats sur l'exercice) est perçue à la date de fin d'exercice.

Les frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

## Affectation des sommes distribuables

### Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

### Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

### Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

### Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Parts C
Affectation du résultat net	Capitalisation
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation

• **EVOLUTION DE L'ACTIF NET en EUR**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>6 051 097,55</b>	<b>6 644 040,91</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	293 945,48	665 028,07
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 863 040,14	-1 551 912,04
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	503 231,92	430 593,97
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-237 950,24	-351 996,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	203 656,66	290 236,46
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-257 657,41	-204 037,85
Frais de transactions	-90 668,49	-107 158,76
Différences de change	1 323,83	-16 255,05
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-53 586,31	359 422,85
Différence d'estimation exercice N	271 024,68	324 610,99
Différence d'estimation exercice N-1	-324 610,99	34 811,86
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	25 256,61	-3 813,93
Différence d'estimation exercice N	7 974,98	-17 281,63
Différence d'estimation exercice N-1	17 281,63	13 467,70
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-96 203,89	-103 050,89
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>4 479 405,57</b>	<b>6 051 097,55</b>

• **VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

	Montant	%
<b>Actif</b>		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		
Obligations et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>		
<b>Titres de créances</b>		
Titres de creances		
<b>TOTAL Titres de créances</b>		
<b>Passif</b>		
<b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
Actions et valeurs assimilées		
<b>TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers</b>		
<b>Hors-bilan</b>		
<b>Opérations de couverture</b>		
Actions	722 513,61	16,13
<b>TOTAL Opérations de couverture</b>	<b>722 513,61</b>	<b>16,13</b>
<b>Autres opérations</b>		
Actions	232 996,42	5,20
Change	376 200,25	8,40
<b>TOTAL Autres opérations</b>	<b>609 196,67</b>	<b>13,60</b>

• **VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							328 946,63	7,34
<b>Passif</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 539,86	0,06
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

• **VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>Actif</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	328 946,63	7,34								
<b>Passif</b>										
Comptes financiers	2 539,86	0,06								
<b>Hors-bilan</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

• **VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN**

	GBP		USD		DKK		Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Actif</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	3 696,50	0,08	15 357,41	0,34				
Comptes financiers	92 642,32	2,07	22 988,92	0,51	2 598,49	0,06	1 566,34	0,03
<b>Passif</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 539,86	0,06
<b>Hors-bilan</b>								
Opérations de couverture			279 599,37	6,24				
Autres opérations	83 846,42	1,87	376 200,25	8,40				

- **CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE**

	<b>Nature de débit/crédit</b>	<b>25/04/2018</b>
Créances	Retrocession de frais de gestion	1 432,04
	Dépôts de garantie en espèces	42 270,71
<b>Total des créances</b>		<b>43 702,75</b>
Dettes	Achats à règlement différé	4 604,90
	Frais de gestion	6 551,30
	Frais de gestion variable	455,55
<b>Total des dettes</b>		<b>11 611,75</b>

- **NOMBRE DE TITRES ÉMIS OU RACHETÉS**

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	2 657	293 945,48
Parts rachetées durant l'exercice	-16 943	-1 863 040,14
Solde net des souscriptions/rachats	-14 286	-1 569 094,66

- **COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT**

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

- **FRAIS DE GESTION**

	25/04/2018
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	105 142,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,90
Frais de gestion variables	1 145,25
Rétrocessions des frais de gestion	2 651,20

- **ENGAGEMENTS RECUS ET DONNÉS**

**Garanties reçues par l'OPC :**

Néant.

**Autres engagements reçus et/ou donnés :**

Néant.

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

	25/04/2018
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

- **VALEUR ACTUELLE DES TITRES CONSTITUTIFS DE DÉPÔTS DE GARANTIE**

	25/04/2018
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	

- **INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DÉTENUS EN PORTEFEUILLE**

	Code Isin	Libellés	25/04/2018
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 402 872,45
	FR0010994327	KARAKORAM ACTIONS FLEXIBLE I	456 825,00
	FR0013064383	KARAKORAM ANNAPURNA I	100 405,50
	FR0013223617	KARAKORAM ENTREPRENEURS I	222 184,20
	FR0010107706	KARAKORAM EURO RENDEMENT REEL PART C	285 185,75
	FR0013258316	K2 PART I	338 272,00
Instruments financiers à terme			

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AU RÉSULTAT**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-77 114,04	-96 514,12
<b>Total</b>	<b>-77 114,04</b>	<b>-96 514,12</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-77 114,04	-96 514,12
<b>Total</b>	<b>-77 114,04</b>	<b>-96 514,12</b>

• **TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES**

	25/04/2018	26/04/2017
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	97 146,05	36 584,25
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>97 146,05</b>	<b>36 584,25</b>
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	97 146,05	36 584,25
<b>Total</b>	<b>97 146,05</b>	<b>36 584,25</b>



- **TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	<b>30/04/2014</b>	<b>29/04/2015</b>	<b>27/04/2016</b>	<b>26/04/2017</b>	<b>25/04/2018</b>
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>5 595 937,35</b>	<b>8 651 239,82</b>	<b>6 644 040,91</b>	<b>6 051 097,55</b>	<b>4 479 405,57</b>
Actif net en EUR	5 595 937,35	8 651 239,82	6 644 040,91	6 051 097,55	4 479 405,57
Nombre de titres	50 761	76 184	63 277	54 899	40 613
Valeur liquidative unitaire en EUR	110,24	113,55	104,99	110,22	110,29
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	7,76	1,70	-1,60	0,66	2,39
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	-2,07	-1,70	-1,75	-1,75	-1,89

• **INVENTAIRE en EUR**

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>FRANCE</b>				
ADEUNIS RF SACA	EUR	8 000	68 000,00	1,52
CARREFOUR	EUR	5 000	82 800,00	1,85
DANONE	EUR	1 000	66 210,00	1,48
DIAXONHIT REGROUPEMENT	EUR	9 000	39 600,00	0,88
GROUPE PAROT	EUR	11 813	105 135,70	2,35
LAFUMA	EUR	6 000	147 600,00	3,29
NRJ GROUP	EUR	4 000	34 480,00	0,77
SQLI BSAAR II	EUR	6	12,72	
SQLI SA	EUR	3 083	114 071,00	2,55
WITBE SA	EUR	7 000	53 900,00	1,20
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>711 809,42</b>	<b>15,89</b>
<b>TOTAL Actions &amp; val. ass. ng. sur marchés régl. ou ass.</b>			<b>711 809,42</b>	<b>15,89</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>711 809,42</b>	<b>15,89</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BDL REMEMPART EUROPE I	EUR	1 170,2184	137 079,38	3,06
DIAMANT BLEU LFP ACT REND I	EUR	145	150 317,15	3,36
H2O MULTISTRATEGIES R	EUR	250	81 815,00	1,83
KARAKORAM ACTIONS FLEXIBLE I	EUR	3 750	456 825,00	10,19
KARAKORAM ANNAPURNA I	EUR	975	100 405,50	2,24
KARAKORAM ENTREPRENEURS I	EUR	210	222 184,20	4,96
KARAKORAM EURO RENDEMENT REEL PART C	EUR	205	285 185,75	6,37
K2 PART I	EUR	3 200	338 272,00	7,55
LUXE AND LOW COST LEADERS	EUR	1 550	241 071,50	5,38
MAXIMA A	EUR	400	154 300,00	3,44
MONETA LONG SHORT A	EUR	800	142 632,00	3,18
ORCHIDEE I LONG/SHORT FCP 4DEC	EUR	1 500	206 535,00	4,61
TIKEHAU 2022 C	EUR	1 400	204 554,00	4,57
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>2 721 176,48</b>	<b>60,74</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
LAFFITTE DIVERSIFIED RETURN EUR-IC	EUR	145	159 881,35	3,57
LAFFITTE DYNAMIC STRATEGIES EUR-IC	EUR	230	229 073,10	5,11
QUADRA CAPITAL EUROPEAN EQT ALPHA S -A-	EUR	260	291 444,40	6,51
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>680 398,85</b>	<b>15,19</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>3 401 575,33</b>	<b>75,93</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>3 401 575,33</b>	<b>75,93</b>

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instruments financiers à terme</b>				
<b>Engagements à terme ferme</b>				
<b>Engagements à terme ferme sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJES TELECOM 0618	EUR	10	-150,00	
EC EURUSD 0618	USD	-3	6 970,66	0,15
EUR XEUR FESX D 0618	EUR	-1	-150,00	
LIF Z UKX - LON 0618	GBP	1	280,38	0,01
SP 500 MINI 0618	USD	-2	2 092,74	0,04
XPAR FCE CAC 0518	EUR	-6	-1 890,00	-0,04
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé</b>			<b>7 153,78</b>	<b>0,16</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>7 153,78</b>	<b>0,16</b>
<b>Engagements à terme conditionnel</b>				
<b>Engagements à terme conditionnel sur marché réglementé ou assimilé</b>				
DJ EURO STOXX 50 06/2018 PUT 3200	EUR	15	2 640,00	0,06
S&P 500 INDEX 09/2018 PUT 2500	USD	2	4 883,05	0,11
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>7 523,05</b>	<b>0,17</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>7 523,05</b>	<b>0,17</b>
<b>TOTAL Instruments financiers à terme</b>			<b>14 676,83</b>	<b>0,33</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appels de marges C.A.Indo en £ sterling	GBP	-245	-280,38	-0,01
Appels de marges C.A.Indo en \$ us	USD	-11 043,75	-9 063,40	-0,20
Appels de marges C.A.Indo en euro	EUR	2 190	2 190,00	0,05
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>-7 153,78</b>	<b>-0,16</b>
<b>Créances</b>			<b>43 702,75</b>	<b>0,98</b>
<b>Dettes</b>			<b>-11 611,75</b>	<b>-0,26</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>326 406,77</b>	<b>7,29</b>
<b>Actif net</b>			<b>4 479 405,57</b>	<b>100,00</b>

<b>INVEST PATRIMOINE</b>	<b>EUR</b>	<b>40 613</b>	<b>110,29</b>
--------------------------	------------	---------------	---------------